



LA BATAILLE DE L'ECOLE PRIVEE: QUEL ENJEU?

L'affaire qui, depuis quelques jours, secoue le Grand Lycée de la Mission laïque française est certes une première dans le genre. C'est la première fois en effet que des parents d'élèves contestent dans la pratique et même devant les tribunaux la politique budgétaire d'un établissement d'enseignement privé. C'est aussi la première fois qu'un établissement scolaire privé est contraint de suspendre la perception des frais d'inscription par décision judiciaire (décision du juge des référés en date du 28 juin). C'est également la première fois que le ministre de l'Education a à statuer sur un litige d'ordre budgétaire opposant parents d'élèves et direction d'école, en vertu d'une loi qui date pourtant de cinq ans (1975).

Pour la première fois donc, l'Ecole privée, érigée jusque-là en entité autonome, souvent même académiquement, est soumise à une contrainte d'ordre étatique ou judiciaire. C'est dire si, au-delà de sa portée directe, l'affaire engage l'avenir de l'Ecole privée. Mais, dans quelle mesure l'Etat, représenté par son ministre de l'Education, peut-il récuser une autonomie de l'Ecole privée, autonomie consacrée non seulement par la tradition mais aussi par le système libanais de non-ingérence étatique lui-même? Aucune réponse ne saurait être apportée à cette question tant qu'une nouvelle politique de l'Education n'aura pas été adoptée. Pour l'instant, le choix est duel: optera-t-on pour le renforcement de l'enseignement officiel ou pour l'adoption de l'assurance-éducation (l'Etat participant aux frais de scolarités)?

* * *

Que se passe-t-il donc au Lycée pour provoquer une telle bataille?

Les frais de scolarités ont été majorés de près de 25% pour l'année scolaire 1980-1981. Les frais de transport payables en juin ont également été relevés. De plus, et comme chaque année, l'administration exige le paiement, en juin, d'un droit d'inscription, majoré d'une avance sur les deuxième et troisième trimestres. Cette année, l'avance a été jugée trop forte par les parents, qui ont considéré comme abusive l'augmentation de 25%.

L'administration justifie cette augmentation en invoquant les majorations de salaires récemment octroyées aux enseignants et aux employés, majorations qui s'échelonnaient de 20 à 29%. Ces nouvelles



charges imposent, du point de vue du Lycée, un équilibre qui ne peut être obtenu que par des majorations analogues sur les tarifs de scolarités. A cela, les parents répondent qu'un tel équilibre ne nécessite pas une augmentation de l'ordre de 25% et donc que le relèvement des scolarités est disproportionné par rapport à la majoration des charges salariales. A ce sujet, le proviseur du Lycée, M. Alphonse Fischer, indique, dans une note adressée aux parents en date du 18 juin, que *«la masse salariale actuellement absorbée atteint 79,34% de notre budget»*. D'autre part, l'administration du Lycée fait état de différentes charges qui ont augmenté. On souligne ainsi, dans les corridors de la direction, qu'une grande partie des travaux de réfection qui étaient prévus ne pourront être exécutés, même avec l'augmentation des 25%.

Les parents, bien évidemment, se montrent sceptiques quant à ces propos, puisqu'ils accusent le Lycée de faire des gains substantiels et de profiter de l'augmentation gouvernementale des salaires pour faire de nouveaux bénéfices. Mais M. Fischer rappelle, dans sa note aux parents, que la *«Mission laïque est une association à but non lucratif»*.

On tourne donc dans un cercle vicieux, et il faudra attendre l'arbitrage du ministre de l'Education pour trancher le litige immédiat.

Il reste que le problème demeure dans sa totalité. L'Ecole privée est-elle une institution autonome? Jusque-là, les faits tendaient à le prouver. Et si d'aventure le projet d'assurance-éducation venait à être adopté, son autonomie serait renforcée puisqu'elle n'aurait plus à craindre une éventuelle concurrence de l'Ecole publique.

C'est pour cela qu'on peut craindre, alors qu'on devrait s'en réjouir, une généralisation de la bataille entre parents d'élèves et l'Ecole privée. Il est déjà curieux, d'ailleurs, que seul le Lycée soit la cible de l'offensive parentale. D'autant plus qu'on assure dans les milieux scolaires que d'autres écoles vont recourir à des augmentations semblables de leurs frais de scolarités.

Si la bataille de l'Ecole privée est ouverte, son sens profond n'en est pas moins altéré. Entre obtenir le contrôle budgétaire ainsi que l'aide matérielle de l'Etat comme le décréterait le projet d'assurance-éducation, et d'autre part récupérer le droit de la majorité à un enseignement égal, il y a une différence. Qui engage l'avenir de l'éducation au Liban, l'avenir des Libanais de demain.

Samir Kassir



Id-Reference	80-Pr-000573
Media (Support)	HC
Title	La bataille de l'école privée : Quel enjeu?
Subtitle	
Section	
Language	Français
Source	L'Orient – Le Jour
Page	1 + 12
Date	2 Juillet 1980
Author	Samir Kassir
Co-Author	
Keywords	
Persons	Alphonse.Fischer
Locations	Liban
Dates	1980 – 1981
Themes	Grande.Lycée.Mission.Laique.française – Liban – politique.budgétaire – enseignement.privée – éducation – établissement.scolaire.privée – ministre.education – parents.élèves – direction.école – loi.1975 – école.privée – enseignement.officiel – année.scolaire.1980.1981 – majoration – tarifs.scolarités – augmentation.scolaires – Alphonse.Fischer – Ecole.publique – frais.scolarité - Libanais
Subject	